



DPE Infos CFDT



Agent social : un grade qui reconnaît mieux les spécificités du métier d'APE

La CFDT a obtenu que les nouvelles embauchées APE bénéficient du grade d'agent social, grade plus en lien avec leur métier

Dans la fonction publique, le grade APE n'existe pas. Pour une lisibilité plus importante, la CFDT a demandé ce changement de grade (agent social) pour une meilleure reconnaissance des APE (actuellement sur le grade d'AT ou ASEM pour les plus anciennes).

Pour les APE en poste, les négociations sont en cours.

De plus, l'examen professionnel d'agent social, qui permet d'accélérer sa carrière, correspond davantage au cœur de métier d'APE, de plus en plus tourné vers l'enfant plutôt que des tâches techniques.

AT : un groupe de travail relancé par la CFDT

Un GT pour plus de sens au travail et de meilleures conditions de travail

Relancé grâce à la ténacité de la CFDT, le groupe de travail rassemblant des AT mais pas seulement questionne le sens du travail des AT, les pratiques, les conditions de travail.

Rappel des priorités de la CFDT : un temps dans l'année spécifique pour les AT pour échanger, travailler en binôme quand cela est possible et voulu, une meilleure répartition des tâches dans la journée, donner la parole aux agents dans le choix des matériels ou outils de travail. Bref, encore beaucoup de travail en perspective 😊

Affaire à suivre, la CFDT est optimiste car le GT semble productif et positif.

Étoile

Des moyens doivent être mis sur la table

Moyens informatiques, CDD et création de postes... L'employeur doit enfin mettre les moyens pour à la fois répondre aux enjeux sociaux de la petite enfance et faire face à un absentéisme persistant dans les équipes.

Carton rouge !



Pénurie du personnel : Où sont les élu.e.s ?

La CFDT a interpellé officiellement dès janvier les élus du personnel et de la petite enfance pour obtenir des solutions concrètes pour faire face à la pénurie du personnel.

Résultat : un RDV en visio mi-juin, à 17h !!

Pour la CFDT, c'est inadmissible. Cela peut être légitimement perçu comme un manque de considération envers un personnel éprouvé depuis la crise sanitaire.

Espérons à minima que des réponses précises et positives nous seront données !

Transformation de 7 postes AP en APE :

Une transformation positive mais qui questionne les missions des AT et AP

Cette transformation se fait dans un contexte de recrutement fortement contraint et doit être vu comme une première réponse de la part des élus et de la DPE à la pénurie de personnel qui se prolonge dans le temps. Ces nouvelles APE viendront renforcer le pool des itinérantes de la DPE, sur le même principe que les APE ZUS actuellement. Pas de projet de transformer d'autres postes d'AP, sauf situations très exceptionnelles dans 1 ou 2 crèches.

Si ces transformations permettent de créer un poste supplémentaire d'AT, ces transformations et le recentrage des missions d'APE sur les enfants posent des questions sur l'entretien dans les crèches. De même certaines AP se questionnent sur le sens de leur métier.

Pour la CFDT, une clarification est nécessaire pour permettre à chacun de bien connaître les attendus sur son poste, c'est pourquoi elle a alerté la DPE, les élus et la DRH sur ce sujet.

Mise en place des 37h30 : où en est-on ?

Une remise à plat des horaires en cours mais qui oublie le pool de remplacement

De manière générale, la mise en place des nouveaux horaires se passe bien. Malgré tout, la CFDT reste consciente de l'investissement que cela demande aux équipes et des inquiétudes que cela entraîne. En cas de difficultés, la CFDT est présente pour s'assurer des informations données aux professionnelles et se fait relais auprès de l'équipe de la DPE, comme elle a pu le faire pour certaines crèches.

Un regret de la CFDT : que le fonctionnement du pool de remplacement ne soit pas questionné systématiquement avec l'objectif d'alléger la charge mentale des collègues.



L'intra est utile pour mieux connaître vos droits, trouver des outils et infos pour vos projets de mobilités, les contacts RH ,...

Mais c'est parfois compliqué, sans poste de travail quotidien, de se rappeler comment s'y prendre.

Pas de panique la CFDT vous a concocté un tuto pour mieux vous y retrouver !

Vous préférez le contact humain ?

La CFDT est à votre disposition pour tout vous expliquer lors d'un RDV ou lors d'un passage terrain

**Section CFDT
Rennes Métropole -
Ville de Rennes - CCAS**

8, place de Torigné
CS 93111
35031 Rennes Cedex
02 23 62 24 61

 [@CfdtRennes](https://twitter.com/CfdtRennes)
 [/CfdtRennesMetropole/](https://www.facebook.com/CfdtRennesMetropole/)
 [cfdtrennes.com](https://www.cfdtrennes.com)
 [l'Intra CFDT](#)

Vos contacts CFDT

Aurélié COADOUR
cfdt-a.coadour@rennesmetropole.fr
07 60 32 97 90

Eloïse GUILLE
cfdt-e.guille@rennesmetropole.fr

Violaine POUBANNE
cfdt-v.poubanne@rennesmetropole.fr
06 28 52 02 97